

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DES PRODUCTIONS VEGETALES**

**ETUDE POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE
NATIONALE EN MATIERE D'INTRANTS
ET D'EQUIPEMENTS AGRICOLES
AU BURKINA FASO**

-=-=-=-

**VOLUME III :
PLAN D'ACTION EN MATIERE D'INTRANTS ET
D'EQUIPEMENTS AGRICOLES
AU BURKINA FASO**

Version finale

Novembre 2014

Consultants :
Taladidia THIOMBIANO
Issa Martin BIKIENGA
Jean-Christophe YAMEOGO
Alain KABORE
Sibiri TRAORE

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
RESUME.....	5
INTRODUCTION	6
1 - PRESENTATION DU PLAN D’ACTION.....	7
1.1. Rappel des axes stratégiques	7
1.1.1. <i>Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles.....</i>	7
1.1.2. <i>Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles.....</i>	7
1.1.3. <i>Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire dans le domaine des intrants et équipements agricoles.....</i>	8
1.1.4. <i>Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles.....</i>	8
1.1.5. <i>Axe stratégique 5 : renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement.....</i>	8
1.1.6. <i>Axe stratégique 6: pilotage et coordination de la Stratégie</i>	8
1.2. Programmation et suivi des activités.....	13
1.3. Mesure de la performance du plan d’action	20
1.4. Détermination du coût du plan d’action	21
2 - RECOMMANDATIONS PRATIQUES POUR L’OPERATIONNALISATION DU PLAN D’ACTION.....	26
CONCLUSION	27
ANNEXES	28
ANNEXE 1 : SCHEMA DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES	29
ANNEXE 2 : PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE	37
ANNEXE 3 : COUT DETAILLE DU PLAN D’ACTION	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRODIA :	Association des grossistes et détaillants d'intrants agricoles
CAIMA :	Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles
CNA :	Chambre nationale d'agriculture
CPF :	Confédération paysanne du Faso
DCPM :	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DGESS :	Direction générale des études et statistiques sectorielles
DGFOMR :	Direction générale de la formation et de l'organisation du monde rural
DGPER :	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPV :	Direction générale des productions végétales
FCFA :	Franc de la Communauté financière africaine
FIAB :	Fédération nationale des industries de l'agro-alimentaire et de transformation du Burkina
IMF :	Institution de micro-finance
MARHASA :	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
MASA :	Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
MCIA :	Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
MEF :	Ministère de l'économie et des finances
OPA :	Organisation professionnelle agricole
PTF :	Partenaire technique et financier
SONAGESS :	Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Vue synoptique de la stratégie en matière d'intrants et d'équipements agricoles.....	10
Tableau 2 : Description détaillée des activités.....	14
Tableau 3 : Présentation synthétique du coût du plan d'action (en millions FCFA).....	22
Tableau 4 : Coût d'investissement et de fonctionnement de l'équipe nationale de coordination et de pilotage du plan d'action (en millions FCFA).....	22
Tableau 5 : Coût total du plan d'action (en millions FCFA).....	23
Tableau 6 : récapitulatif du niveau d'effort financier à fournir par l'Etat (en millions FCFA).....	24

RESUME

Le plan d'action en matière d'intrants et d'équipements agricoles a été conçu pour opérationnaliser la Stratégie déjà élaborée sur cette même thématique. Prévu pour une durée de cinq (5) ans, il comporte les éléments constitutifs suivants :

- Le schéma de programmation des activités ;
- Le plan de mesure de la performance du plan d'action ;
- La détermination du coût du plan d'action.

Le schéma de programmation et de suivi des activités donne un aperçu sur les aspects suivants:

- La liste des activités principales retenues ;
- Leur année de mise en œuvre ;
- Leur répartition par acteur principal et par acteur associé.

Pour s'assurer d'une mise en œuvre réussie du plan d'action, il est indispensable de suivre sa performance de façon méthodique. A cet effet, il est proposé un plan de mesure de la performance du plan d'action qui décrit de manière précise :

- Les sources des données à collecter ;
- La méthode de collecte des données ;
- La fréquence de collecte de ces données ;
- La structure responsable de la collecte des données.

La conduite de cet exercice nécessite que la DGPV mette en place en son sein une cellule de suivi-évaluation comme recommandé dans la Stratégie. Cette cellule devra être munie d'un manuel de suivi-évaluation. Son coût de fonctionnement est prévu dans le coût global du plan d'action.

Le coût global du plan d'action sur les cinq (5) ans se présente comme suit :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Coût des activités du plan d'action : | 16,613 milliards FCFA ; |
| - Coût des activités de pilotage et de coordination : | 297,5 millions FCFA; |
| - Coût total : | 16, 910 milliards FCFA. |

Ce coût mesure le niveau d'effort à déployer par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour promouvoir l'utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles dans la perspective d'une sécurité alimentaire et d'un développement durables au Burkina Faso. Les principaux postes de dépenses sont constitués essentiellement par (i) les incitations financières à accorder sous forme de crédits par l'Etat aux investisseurs et fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipements agricoles, (ii) les fonds de crédit et les fonds de garantie à mettre en place pour promouvoir l'utilisation des intrants et équipements agricoles.

Avec la mise en œuvre du plan d'action en matière d'intrants et d'équipements agricoles, des conditions favorables sont créées pour l'accroissement de la productivité et de la production agricoles. Mais pour que ce plan d'action produise effectivement les effets attendus, il importe de créer un climat de confiance entre l'Etat, les PTF, les OPA, les institutions financières, les fabricants, fournisseurs et distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles. Le plan d'action contribuera, entre autres, à assainir et améliorer de façon globale le climat des affaires en matière d'intrants et d'équipements agricoles.

INTRODUCTION

La SCADD a prévu pour le secteur rural une contribution à l'économie nationale, la réalisation d'un taux de croissance moyen de 10,7% sur la période 2011-2015. Pour ce faire, les acteurs du secteur rural doivent relever d'importants défis dans le but d'accroître la productivité et la production agricoles en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

En vue d'atteindre cet objectif, le Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la Sécurité alimentaire met l'accent, entre autres, sur les facteurs qui permettent d'améliorer la productivité et la production agricoles. En conséquence, le Burkina Faso vient de se doter d'une Stratégie en matière d'intrants et équipements agricoles.

Son objectif stratégique s'énonce comme suit : « **En 2025, l'agriculture burkinabè est productive, compétitive et moderne, grâce à une utilisation accrue et rationnelle des intrants et des équipements agricoles** ».

L'opérationnalisation de cette stratégie passe par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action.

Le présent plan d'action constitue le premier et couvre la période 2015-2019.

L'étude présente dans un premier temps le rappel des principaux axes de cette stratégie qui s'articule autour des thèmes suivants :

- le schéma de programmation des activités ;
- le plan de mesure de la performance du plan d'action ;
- la détermination du coût du plan d'action.

Dans un second temps, il est proposé un certain nombre de recommandations pour la mise en œuvre du plan.

1 - PRESENTATION DU PLAN D'ACTION

Dans cette première partie, il sera rappelé les cinq axes stratégiques définis dans le Volume 2. La seconde présentera le schéma de programmation des activités ; ensuite l'analyse abordera le plan de mesure de la performance du plan d'action, avant de dégager dans un dernier point la détermination du coût de ce plan.

1.1. Rappel des axes stratégiques

Conformément aux propositions du Volume 2, la Stratégie en matière d'intrants et équipements agricoles s'articule autour de six (6) axes stratégiques:

1.1.1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles

A travers cet axe stratégique, il s'agit à la fois de stimuler la demande en intrants et équipements agricoles des producteurs agricoles, de faciliter la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d'améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles. Il comporte quatre (4) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- i. **Objectif spécifique 1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation ;
- iii. **Objectif spécifique 3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
- iv. **Objectif spécifique 4** : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et équipements agricoles.

1.1.2. Axe stratégique 2 : développement de l'offre en intrants et équipements agricoles

L'axe stratégique 2 traite de la stimulation de l'offre par l'accroissement des capacités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles et de la promotion des investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles. Elle s'articule autour de quatre (4) objectifs spécifiques ci-dessous indiqués :

- i. **Objectif spécifique 1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles ;
- iii. **Objectif spécifique 3** : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles ;
- iv. **Objectif spécifique 4** : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

1.1.3. Axe stratégique 3 : amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire dans le domaine des intrants et équipements agricoles

L'axe stratégique 3 met l'accent sur la nécessité de créer des conditions favorables au développement des intrants et des équipements agricoles, notamment d'un point de vue politique et réglementaire. Ces conditions sont portées par les deux (2) objectifs spécifiques ci-dessous :

- i. **Objectif spécifique 1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application effectives de textes législatifs et réglementaires.

1.1.4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles

L'axe stratégique 4 propose des mécanismes pratiques pour l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles. A cet effet, il s'appuie sur trois (3) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- i. **Objectif spécifique 1** : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des intrants et d'équipements agricoles ;
- iii. **Objectif spécifique 3** : Promouvoir la mise place de la centrale d'approvisionnement en intrants et matériel agricoles.

1.1.5. Axe stratégique 5 : renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement

L'axe stratégique 5 s'articule autour de deux (2) objectifs spécifiques :

- i. **Objectif spécifique 1** : Développer de nouvelles technologies agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Promouvoir l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles.

1.1.6. Axe stratégique 6: pilotage et coordination de la Stratégie

L'axe stratégique 6 porte sur les outils d'opérationnalisation de la Stratégie elle-même. Elle est structurée en trois (3) objectifs spécifiques :

- i. **Objectif spécifique 1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d'approvisionnement et de distribution des d'intrants et d'équipements agricoles ;
- ii. **Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles ;

- iii. **Objectif spécifique 3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles.

Tous ces objectifs spécifiques sont assortis de résultats attendus donnés dans le tableau synoptique 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Vue synoptique de la stratégie en matière d'intrants et d'équipements agricoles

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles	
Objectif spécifique 1.1. : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles	Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles
	Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles
Objectif spécifique 1.2. : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation	Les OPA sont formées et sont capables de négocier l'achat des intrants et équipements agricoles aux meilleures conditions possibles
	Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles
Objectif spécifique 1.3. : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs
	Les revenus des producteurs sont accrus
	Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d'intrants et équipements agricoles
Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles	L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et équipements agricoles par les banques commerciales est accru

Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles	
Objectif spécifique 2.1. : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	Le niveau de production d'intrants et équipements agricoles est rehaussé
Objectif spécifique 2.2. : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles	Des investisseurs potentiels sont identifiés
	Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels
Objectif spécifique 2.3. : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles	Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles
Objectif spécifique 2.4. : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles	Des fournisseurs potentiels sont identifiés
	Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels
Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles	
Objectif spécifique 3.1. : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles	L'utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue
	La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue
Objectif spécifique 3.2. : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires	Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés
	Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et équipements agricoles sont réduits

Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles	
Objectif spécifique 4.1. : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles	La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue
Objectif spécifique 4.2. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles	Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place
	Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales
Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d’achat d’intrants et d’équipements agricoles	La centrale d’achats d’intrants et d’équipements agricoles est fonctionnelle
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement	
Objectif spécifique 5.1. : Développer de nouvelles technologies agricoles	De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche
Objectif spécifique 5.2. : Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles	Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs
	La productivité agricole est accrue
Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie	
Objectif spécifique 6.1. : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles	L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée
Objectif spécifique 6.2. : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles	Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées
Objectif spécifique 6.3. : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel

1.2. Programmation et suivi des activités

Le plan d'action est construit à partir de la Stratégie. Il comporte par axe stratégique des objectifs spécifiques, des résultats et des activités. Il est prévu pour se réaliser sur cinq (5) ans. Les activités retenues sont spécifiquement celles qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus conformément aux objectifs spécifiques définis. Il s'agit des activités principales, programmées sur les cinq (5) années du plan d'action.

Le schéma de programmation et de suivi des activités donné à l'annexe 1 permet de voir :

- la liste des activités principales retenues ;
- leur année de mise en œuvre ;
- leur répartition par acteur principal et par acteur associé.

Par acteur principal, il faut comprendre la structure responsable de l'activité, celle qui doit prendre l'initiative d'impulser la mise en œuvre de l'activité. Dans cet exercice, l'acteur principal sera assisté par d'autres structures désignées comme acteurs associés.

Même si dans cette répartition des tâches, la DGPV est souvent citée comme acteur principal, c'est en raison de son rôle primordial dans l'opérationnalisation du plan d'action. L'on retiendra que la DGPV ne travaillera pas seule, mais de concert avec tous les acteurs concernés par l'utilisation des intrants et des équipements agricoles. Le dialogue entre ces différents acteurs devra être inclusif.

Le tableau 2 ci-dessous donne la description détaillée des activités du plan d'action, par axe, objectif spécifique et résultat attendu.

Tableau 2 : Description détaillée des activités

Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles		
Objectif spécifique 1.1 : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles		
Résultats attendus	Activités	Explication
R 1.1.1. Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	<i>A.1.1.1.1. Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles</i>	La mise en place de cette base de données nécessitera la contribution d'un expert interne ou externe en création de bases de données. Ce travail sera suivi d'une formation des utilisateurs, notamment des cadres chargés du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action.
R 1.1.2. Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d'équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles	<i>A 1.1.2.1. Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles</i>	Il s'agit de mettre en réseau les structures étatiques et paraétatiques capables de fournir des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d'équipements agricoles. Ces informations seront diffusées sous de forme de bulletins, de dépliants ou sur le site web du MARHASA
	<i>A 1.1.2.2. Organiser des rencontres d'échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d'intrants et d'équipements agricoles</i>	Ces rencontres ont pour but de créer des cadres d'échanges directs entre les OPA et les fournisseurs et fabricants d'intrants et d'équipements agricoles. Elles peuvent se tenir sous forme d'ateliers annuels.
Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation		
R 1.2.1. Les OPA sont formées et sont capables de négocier l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles	<i>A 1.2.1.1. Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA</i>	Cette activité consiste à former les OPA sur l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles. Des modules de formation adaptés au niveau d'instruction et de compréhension des OPA seront conçus à cet effet et administrés chaque année en vue d'atteindre le plus grand nombre.
R 1.2.2. Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	<i>A 1.2.2.1. Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.</i>	Il s'agit de créer un réseau formel entre les OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs) pour permettre des discussions franches et des échanges sur des questions d'intérêt commun et améliorer le climat des affaires.
	<i>A 1.2.2.2. Favoriser la conclusion de protocoles d'accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles</i>	Les échanges susmentionnés, s'ils sont bien conduits, vont permettre d'améliorer la confiance entre les acteurs et de déboucher sur la conclusion de protocoles d'accord entre les différents acteurs

Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles		
R 1.3.1. Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs	A 1.3.1.1. <i>Faciliter l'installation d'unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d'accès au crédit</i>	L'Etat mettra en place annuellement une somme consistante pour soutenir les initiatives individuelles ou collectives de transformation des produits agricoles
	A 1.3.1.2. <i>Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles</i>	Il s'agira de former de façon progressive les OPA sur les techniques de transformation et de commercialisation des produits agricoles
R 1.3.2. Les revenus des producteurs sont accrus	A 1.3.2.1. <i>Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés</i>	L'Etat aidera les producteurs agricoles à commercialiser leurs produits à travers l'appui à l'organisation de foires et de bourses commerciales
R 1.3.3. Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d'intrants et équipements agricoles	A 1.3.3.1. <i>Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés</i>	Il s'agit d'une activité de renforcement des capacités centrée sur les normes, la qualité et le conditionnement des produits agricoles transformés
Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles		
R 1.4.1. L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et d'équipements agricoles par les banques commerciales est accru	A 1.4.1.1. <i>Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l'investissement en milieu agricole</i>	Peu de banques commerciales financent actuellement l'agriculture. Une campagne de sensibilisation et de promotion à leur endroit permettra de susciter leur intérêt à financer davantage l'investissement dans le secteur rural
	A 1.4.1.2. <i>Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles</i>	L'Etat pourra alléger le coût des crédits destinés intrants et équipements agricoles par une bonification des taux d'intérêt. Préalablement à cela, la réalisation d'une étude s'avère nécessaire
	A 1.4.1.3. <i>Faciliter l'accès au micro-crédit</i>	L'accès au micro-crédit sera facilité par la mise en place (i) d'un fonds de crédit et (ii) d'un fonds de garantie du crédit à l'attention des producteurs agricoles. Ce micro-crédit sera géré par les institutions de micro-finance
	A 1.4.1.4. <i>Promouvoir l'épargne intrants et équipements agricoles</i>	L'épargne intrants et équipements agricoles permet aux producteurs agricoles d'acheter cash ces facteurs de production et d'éviter de supporter le coût du crédit. Pour y parvenir, un renforcement des capacités des producteurs agricoles s'avère nécessaire
	A 1.4.1.5. <i>Mettre en place l'assurance agricole</i>	La mise en place de l'assurance agricole est une condition indispensable et préalable au financement de l'agriculture par les banques commerciales. Elle incombe l'Etat qui devra par ailleurs former les producteurs agricoles à une bonne compréhension du mode de fonctionnement de l'assurance agricole

Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles		
Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles		
R 2.1.1. Le niveau de production d'intrants et d'équipements agricoles est rehaussé	<i>A 2.1.1.1. Réaliser des études de faisabilité sur l'accroissement des capacités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles</i>	De telles études de faisabilité aideront à connaître la situation de base puis à déterminer les mesures pratiques (techniques, économiques et financières) à prendre en vue de rehausser le niveau de production des intrants et équipements agricoles
	<i>A 2.1.1.2. Encourager la production nationale d'intrants et d'équipements agricoles</i>	Des moyens financiers seront déployés sous forme de crédits pour soutenir les unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles
Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles		
R.2.2.1 Des investisseurs potentiels sont identifiés	<i>A 2.2.1.1. Réaliser une étude sur l'identification des investisseurs potentiels</i>	Cette identification a pour but de bien cibler les investisseurs potentiels et de déterminer le niveau des incitations financières à leur octroyer
R 2.2.2. Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels	<i>A 2.2.2.1. Octroyer des incitations financières aux producteurs d'intrants et d'équipements agricoles</i>	Il s'agit de mettre des lignes de crédit à la disposition des producteurs d'intrants et d'équipements agricoles
Objectif spécifique 2.3 : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles		
R 2.3.1. Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles	<i>A 2.3.1.1. Encourager les producteurs et distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles à mettre en vente des petits conditionnements et formats adaptés</i>	Cet encouragement se fera sous la forme d'actions de sensibilisation des distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles sur l'intérêt et les aspects pratiques de ces types, formulations, conditionnements et formats pour les utilisateurs
R 2.3.2. Des fournisseurs potentiels sont identifiés	<i>A 2.3.2.1. Réaliser une étude sur l'identification des fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipements agricoles</i>	Cette identification a pour but de déterminer les fournisseurs potentiels intéressés à offrir des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles		
R 2.4.1. Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels	<i>A 2.4.1.1. Identifier au niveau international, avec l'appui des PTF, des fournisseurs potentiels</i>	Cette identification a pour but de bien cibler les investisseurs potentiels et de déterminer le niveau des incitations financières à leur octroyer
	<i>A 2.4.1.2. Offrir des incitations à l'investissement national</i>	Des incitations financières sous forme de crédits seront annuellement mises à la disposition des fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipement agricoles

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d'équipements agricoles		
Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles		
R 3.1.1. L'utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue	<i>A 3.1.1.1. Lancer une campagne d'information sur l'utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles</i>	Une telle campagne d'information, organisée durant les deux premières années du plan d'action, aidera les producteurs agricoles à se familiariser avec l'utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles afin d'éviter les gaspillages et les surcoûts
R 3.1.2. La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue	<i>A 3.1.2.1. Soutenir l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles</i>	L'Etat mettra annuellement des moyens financiers à la disposition des services de vulgarisation pour stimuler l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles
Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires		
R 3.2.1. Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés	<i>A 3.2.1.1. Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles</i>	Il s'agit de prendre de nouveaux textes législatifs et réglementaires ou des textes complémentaires à ceux déjà existants
R 3.2.2. Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits	<i>A 3.2.2.1. Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles</i>	L'Etat déploiera des moyens financiers pour rendre opérationnels les laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles
Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles		
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles		
R 4.1.1. La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue	<i>A.4.1.1.1. Organiser des rencontres d'échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d'intrants et équipements agricoles et les utilisateurs</i>	Ces rencontres ont pour but de créer de bonnes relations d'affaires entre les distributeurs locaux, les fabricants d'intrants et équipements agricoles et les utilisateurs. Elles se tiendront sous forme d'ateliers annuels
R 4.1.2. Un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles est mis en place	<i>A 4.1.2.1. Faciliter la mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles</i>	L'Etat mettra en place une somme pour financer les achats d'intrants et équipements agricoles. Cela permettra durant les deux premières années du plan d'action d'améliorer la disponibilité des intrants et équipements agricoles
Objectif spécifique 4.2 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles		
R 4.2.1. Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales	<i>A 4.2.1.1. Développer les systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage</i>	Les systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage sont des mécanismes efficaces pour faciliter l'accès aux intrants et équipements agricoles. Pour qu'ils soient bien maîtrisés par tous les acteurs concernés, un renforcement des capacités notamment des OPA s'avère nécessaire.

Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d'achat d'intrants et d'équipements agricoles		
R 4.3.1. La centrale d'approvisionnement en intrants et de matériel agricoles est fonctionnelle	<i>A 4.3.1.1. Mettre en application les recommandations de l'étude sur la Centrale d'approvisionnement en intrants et de matériels agricoles (CAIMA)</i>	Une étude faisabilité a été réalisée sur la Centrale d'approvisionnement en intrants et de matériels agricoles (CAIMA). Les recommandations qui en sont issues sont dignes d'intérêt et doivent être opérationnalisées. L'activité proposée consiste à suivre de près la mise en œuvre de ces recommandations
	<i>A 4.3.1.2. Encourager le partenariat public-privé en vue de l'opérationnalisation de la CAIMA</i>	Le partenariat public-privé est un mécanisme efficace d'opérationnalisation de la CAIMA. Ce partenariat a besoin d'être promu par des actions de sensibilisation des différents acteurs intervenant dans les achats d'intrants et d'équipements agricoles
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement		
Objectif spécifique 5.1. : Développer de nouvelles technologies agricoles		
R 5.1.1. De nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche	<i>A 5.1.1.1. Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés</i>	Sur la base des besoins exprimés par les producteurs agricoles, de nouveaux thèmes de recherche seront conçus et mis en œuvre pour y apporter des réponses appropriées.
	<i>A 5.1.2.1. Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d'échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l'INERA</i>	Des concertations régulières et formelles se tiendront entre les cadres de la DGPV et les chercheurs de l'INERA pour s'accorder sur les thèmes de recherche et le choix des technologies appropriées.
Objectif spécifique 5.2. : Promouvoir l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles		
R.5.2.1. Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs R.5.2.2. La productivité agricole est accrue	<i>A 5.2.1. Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés après les tests de démonstration en milieu réel</i>	Les technologies proposées par la recherche et retenues par la DGPV seront décrites dans des fiches techniques dans un langage simple en vue de leur diffusion auprès des producteurs agricoles après les tests en milieu paysan
	<i>A 5.2.2. Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d'une vulgarisation et d'un appui-conseil appropriés</i>	Les nouvelles variétés de semences et formules d'engrais, ainsi que les nouveaux équipements agricoles ne peuvent être utilisés de façon optimale que si les producteurs agricoles sont bien formés. Des méthodes appropriées de vulgarisation et d'appui-conseil seront également utilisées.
Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action		
Objectif spécifique 6.1 : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d'approvisionnement et de distribution des d'intrants et d'équipements agricoles		
R 6.1.1. L'efficacité de l'approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée	<i>A 6.1.1.1. Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action</i>	Les organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action devront être créés par des textes réglementaires qui en même temps devront régir leurs modes de fonctionnement

	<i>A 6.1.1.2. Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action</i>	Les organes de pilotage et de coordination devront se réunir aux périodes indiquées dans les textes régissant leurs modes de fonctionnement
Objectif spécifique 6.2 : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles		
R 6.2.1. Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées	<i>A 6.2.1.1. Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d'action</i>	Cette stratégie sera élaborée par un expert en communication avec la contribution des cadres de la DGPV qui seront par la suite chargés de sa mise en œuvre régulière
	<i>A 6.2.1.2. Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles</i>	Sur la base de cette stratégie, des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles seront organisées annuellement
Objectif spécifique 6.3 : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles		
R 6.3.1. Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	<i>A 6.3.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d'action</i>	Ce manuel de suivi-évaluation sera élaboré par un expert en suivi-évaluation avec la contribution des cadres de la DGPV
	<i>A 6.3.1.2. Renforcer les capacités des cadres de la DGPV en suivi-évaluation</i>	Une formation des cadres de la DGPV à l'utilisation régulière du manuel de suivi évaluation permettra de tirer le meilleur profit du système de suivi-évaluation mis en place

Comme ci-dessus évoqué, la DGPV jouera un rôle majeur dans l'opérationnalisation du plan d'action. Pour donner plus de chance de succès à ce plan d'action, il est proposé la mise en place d'une équipe chargée du pilotage et de la coordination composée comme suit :

- Encadrement supérieur :
 - o 1 coordonnateur du plan d'action ;
 - o 1 ingénieur agro-économiste/agronome ;
 - o 1 spécialiste en marketing des intrants agricoles ;
 - o 1 responsable administratif et financier ;
 - o 1 spécialiste en planification et suivi-évaluation ;
 - o 1 spécialiste en communication.

- Equipe d'appui :
 - o 1 secrétaire-comptable ;
 - o 1 chauffeur ;
 - o 1 reprographe-agent de liaison ;
 - o 1 gardien.

Cette équipe n'aura d'autre responsabilité que le pilotage et la coordination du plan d'action. Le personnel sera mis à disposition par le MARHASA et chaque agent bénéficiera d'une indemnité mensuelle en complément à son salaire. Elle travaillera en étroite collaboration avec les structures techniques en charge des semences, des engrais, des pesticides et des équipements agricoles. Le coût de fonctionnement de cette structure est pris en compte dans le coût global du plan d'action.

1.3. Mesure de la performance du plan d'action

Pour s'assurer d'une mise en œuvre réussie du plan d'action, il est indispensable de suivre sa performance de façon méthodique. A cet effet, il est proposé ci-dessous un plan de mesure de la performance du plan d'action.

Le plan de mesure de la performance décrit de manière précise :

- Les sources des données à collecter ;
- La méthode de collecte des données ;
- La fréquence de collecte de ces données ;
- La structure responsable de la collecte des données.

La conduite de cet exercice nécessite que la DGPV mette en place en son sein une cellule de suivi-évaluation comme recommandé dans la Stratégie. Cette cellule devra être munie d'un manuel de suivi-évaluation. Son coût de fonctionnement est aussi prévu dans le coût global du plan d'action.

Le plan de mesure de la performance est décrit à l'annexe 2.

1.4. Détermination du coût du plan d'action

Pour la détermination du coût global, les besoins d'investissement et toutes les activités du plan d'action ont été entièrement chiffrés.

La décomposition du coût global du plan d'action sur les cinq (5) ans se présente comme suit :

- Coût des activités du plan d'action : 16,613 milliards FCFA (cf. tableau 3 ci-dessous) ;
- Coût des activités de pilotage et de coordination : 297,5 millions FCFA (cf. tableau 4 ci-dessous) ;
- **Coût total : 16,910 milliards FCFA** (cf. tableau 5 ci-dessous).

Ce coût mesure le niveau d'effort à déployer par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour promouvoir l'utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles dans la perspective d'une sécurité alimentaire et d'un développement durables au Burkina Faso. Les principaux postes de dépenses sont constitués essentiellement par (i) les incitations financières à accorder sous forme de crédits par l'Etat aux investisseurs et fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipements agricoles, (ii) les fonds de crédit et les fonds de garantie à mettre en place pour promouvoir l'utilisation des intrants et équipements agricoles.

Ce coût peut paraître élevé de prime abord, mais il faut retenir que son financement sera assuré conjointement par l'Etat, les bailleurs de fonds nationaux, régionaux et internationaux, des mécanismes spécialisés tels que le partenariat public-privé. Dans le document consacré à la Stratégie en matière d'intrants et d'équipements agricoles, il est proposé des actions de mobilisation des ressources financières.

De façon synthétique, il a été établi le niveau de l'effort financier que l'Etat et ses PTF devront déployer pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action. Cette situation, dressée au tableau 6 ci-dessous sur la base des principales dépenses, indique clairement que les financements que l'Etat et ses PTF auront à assurer se feront sous la forme de crédits aux différents acteurs impliqués dans le développement de l'utilisation des intrants et des équipements agricoles. Il ne s'agit donc pas de fonds perdus, mais de sommes remboursables qui pourront servir à beaucoup d'acteurs sur une longue durée.

Tableau 3 : Présentation synthétique du coût du plan d'action (en millions FCFA)

Composante	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Axe 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles	1085	1100	1055	1055	1055	5350
Axe 2 : Développement de l'offre en intrants et équipements agricoles	915	915	1025	1025	1025	4905
Axe 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire du marché des intrants et équipements agricoles	100	245	175	175	75	770
Axe 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles	2102	2102	102	102	102	4510
Axe 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement	160	160	160	160	160	800
Axe 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action	78	50	50	50	50	278
Total des axes	4440	4572	2567	2567	2467	16613

Tableau 4 : Coût d'investissement et de fonctionnement de l'équipe nationale de coordination et de pilotage du plan d'action (en millions FCFA)

Postes de dépenses	Années					
	An1	An2	An3	An4	An5	Total sur 5 ans
Indemnités encadrement supérieur	11,4	11,4	11,4	11,4	11,4	57
Indemnités personnel d'appui	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	13,5
Acquisition d'1 véhicule 4x4	25					25
Fonctionnement du véhicule	5	5	5	5	5	25
Location de bureaux	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	24
Mobilier de bureau	10					10
Matériel informatique	15					15
Matières et fournitures consommables	3	3	3	3	3	15
Fonctionnement (réunions, missions, services extérieurs, etc.)	20	20	20	20	20	100
Evaluations externes du plan d'action (mi-parcours et en fin de phase)			5		8	13
Total	96,9	46,9	51,9	46,9	54,9	297,5

Tableau 5 : Coût total du plan d'action (en millions FCFA)

Composante	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Axe 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles	1085	1100	1055	1055	1055	5350
Axe 2 : Développement de l'offre en intrants et équipements agricoles	915	915	1025	1025	1025	4905
Axe 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire du marché des intrants et équipements agricoles	100	245	175	175	75	770
Axe 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles	2102	2102	102	102	102	4510
Axe 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement	160	160	160	160	160	800
Axe 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action	78	50	50	50	50	278
Total des axes	4440	4572	2567	2567	2467	16613
Coût pilotage et coordination	96,9	46,9	51,9	46,9	54,9	297,5
Total général	4536,9	4618,9	2618,9	2613,9	2521,9	16910,5

Tableau 6 : récapitulatif du niveau d'effort financier à fournir par l'Etat (en millions FCFA)

Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles				
Objectif spécifique	Résultat	Activité	Montant cumulé sur les 5 ans	Nature du financement
Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs	Faciliter l'installation d'unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d'accès au crédit	1500	Prêt
		Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés	500	Subvention
Objectif spécifique 1.4 : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles	L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et d'équipements agricoles par les banques commerciales est accru	Faciliter l'accès au micro-crédit	2500	Prêt

Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles				
Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	Le niveau de production d'intrants et d'équipements agricoles est rehaussé	Encourager la production nationale d'intrants et d'équipements agricoles	2500	Prêt
Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles	Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels	Octroyer des incitations financières aux producteurs d'intrants et d'équipements agricoles	2000	Prêt
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles	Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels	Offrir des incitations à l'investissement national	1250	Prêt
Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d'équipements agricoles				
Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles	La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue	Soutenir l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles	300	Subvention
Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires	Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits	Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles	300	Subvention

Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles				
Objectif spécifique 4.2 : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles Total	Un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles est mis en place	Faciliter la mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles	4000	Prêt
	Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales	Développer les systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage	250	Subvention
			15100	
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement				
Objectif spécifique 5.1 : développer de nouvelles technologies agricoles	De nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche	Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés	500	Subvention
		<i>Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d'échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l'INERA</i>		Subvention
Objectif spécifique 5.2. Promouvoir l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles	Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs	<i>Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés après les tests de démonstration en milieu paysan</i>		Subvention
		<i>Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d'une vulgarisation et d'un appui-conseil appropriés</i>		Subvention

2 - RECOMMANDATIONS PRATIQUES POUR L'OPERATIONNALISATION DU PLAN D'ACTION

Pour la mise en œuvre réussie, un certain nombre de recommandations mérite d'être fait. De façon non exhaustive, on peut citer les recommandations suivantes :

1. **Le renforcement des capacités techniques des acteurs** : le plan d'action a accordé une place importante aux acteurs que sont les OPA, les fabricants et distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles, les transformateurs des produits agricoles, les services de vulgarisation agricole. Même si ces acteurs possèdent déjà quelques connaissances dans le domaine des intrants et des équipements agricoles, il demeure que leur professionnalisation sera d'une grande utilité pour impulser la mise en œuvre du plan d'action. Des propositions concrètes sont faites en la matière dans le plan d'action, mais elles peuvent être encore renforcées.
2. **La mise en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du plan d'action** : ces organes doivent être créés de façon formelle par le MARHASA. Plus important encore, ils doivent se réunir selon la périodicité indiquée dans les textes qui régissent leurs modes de fonctionnement.
3. **La mise en place d'un système de suivi-évaluation fonctionnel** : sans un tel système, le plan d'action sera soumis à un pilotage à vue. Ce système de suivi-évaluation aidera à mettre à jour et pérenniser les données sur les intrants et les équipements agricoles. L'étude diagnostique (Volume 1) a relevé des insuffisances sur la collecte et la tenue des statistiques sur les intrants et équipements agricoles. Ces insuffisances peuvent maintenant être corrigées à travers la mise en œuvre du plan d'action.
4. **L'établissement de la situation de référence** : le plan d'action a prévu que soient mesurés les progrès dans l'utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles. Il contient également un plan de mesure de la performance. Or, l'évolution vers les progrès ne peut être mesurée que lorsque l'on connaît au départ la situation de référence. Il est recommandé de réaliser une étude complète sur la valeur initiale de tous les indicateurs de résultats du plan d'action. Une telle étude peut paraître lourde, mais elle rendra d'énormes services à tous les acteurs impliqués dans l'utilisation des intrants et des équipements agricoles.
5. **La capitalisation des études réalisées** : le diagnostic (Volume 1) fait du secteur des intrants et des équipements agricoles a aussi révélé l'existence de nombreuses études réalisées sur cette même question (engrais, semences, pesticides, matériel agricole). Ces études sont parfois méconnues, ou les recommandations qui en sont issues ne sont pas suivies d'effet. Le risque pour le MARHASA est d'avoir à entreprendre de nouvelles études sur les mêmes sujets alors qu'au maximum leur actualisation suffirait. Il est donc recommandé au MARHASA de mettre un accent particulier sur la valorisation des études réalisées, notamment celles portant sur les intrants et les équipements agricoles.

CONCLUSION

La conclusion que l'on peut tirer est que le présent Plan d'action découle d'un long processus qui a consisté dans un premier temps à faire le Diagnostic de la situation des intrants et des équipements agricoles et dans un second temps à définir la Stratégie dans le domaine des intrants et des équipements agricoles. Cette méthodologie séquentielle a permis d'identifier les facteurs favorables à l'accroissement de la productivité et de la production agricoles. Un élément essentiel de la réussite de ce Plan d'action réside dans la volonté affichée par le MARHASA de rehausser le niveau d'utilisation des intrants et des équipements agricoles. Toutefois, pour que ce plan d'action produise effectivement les effets attendus, il importe de créer un climat de confiance entre l'Etat, les PTF, les OPA, les institutions financières, les fabricants, fournisseurs et distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles. Le plan d'action contribuera, entre autres, à assainir et améliorer de façon globale le climat des affaires en matière d'intrants et d'équipements agricoles. Le coût global est estimé à 16,910 milliards de FCFA sur 5 ans, soit un coût moyen annuel de 3,382 milliards. La réalisation d'un tel investissement est susceptible de répondre à l'objectif de la SCADD défini pour le secteur rural, atteindre un taux de croissance de 10,7%.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SCHEMA DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles										
Objectif spécifique 1.1 : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles	Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	Taux d'appréciation des utilisateurs de la base de données	Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	DGPV	DGESS DGPER AGRODIA	X	X			
	Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d'équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles	Types et qualité d'informations collectées et diffusées	Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles	DGPER	DGPV DGESS AGRODIA	X	X			
			Organiser des rencontres d'échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d'intrants et d'équipements agricoles	DGPER	DGPV DGESS DGFOMR AGRODIA SONAGESS CNA CPF	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation	Les OPA sont formées et sont capables de négocier l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles	Nombre d'OPA formées Nombre de contrats d'achat signés Taux d'amélioration des aptitudes en négociation des OPA formées	Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA	DGPER	DGPV DGFOMR AGRODIA CNA CPF	X	X	X	X	X
	Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	Degré de confiance entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières	Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.	DGPER	DGPV DGFOMR AGRODIA CNA CPF	X	X			

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
			Favoriser la conclusion de protocoles d'accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	DGPER	DGPV DGFOMR AGRODIA CNA CPF Banques, IMF	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs	Nombre d'unités nationales de stockage et de transformation des produits agricoles installées	Faciliter l'installation d'unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d'accès au crédit	DGPER	DGPV FIAB CNA CPF Banques, IMF	X	X	X	X	X
			Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles	DGPER	DGPV FIAB CNA CPF	X	X	X	X	X
	Les revenus des producteurs sont accrus	Taux d'accroissement des revenus	Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés	DGPER	DGPV SONAGESS FIAB CNA CPF	X	X	X	X	X
	Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d'intrants et équipements agricoles	Taux de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles à partir des surplus de revenus	Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés	DGPER	DGPV SONAGESS FIAB CNA CPF					

Objectif spécifique 1.4 : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles	L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et d'équipements agricoles par les banques commerciales est accru	Taux d'accroissement des crédits intrants et équipements agricoles octroyés	Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l'investissement en milieu agricole	DGPER	DGPV DCPM Banques, IMF CNA CPF	X	X			
			Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles	DGPER	DGESS DAF MEF DGPV	X				
			Faciliter l'accès au micro-crédit	DGPER	DGPV Banques, IMF CNA CPF	X	X	X	X	X
			Promouvoir l'épargne intrants et équipements agricoles	DGPER	DGPV CNA	X	X	X	X	X
			Mettre en place l'assurance agricole	DGESS	DGPV DGPER CNA CPF		X	X	X	X
Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles										
Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	Le niveau de production d'intrants et d'équipements agricoles est rehaussé	Etudes de faisabilité d'accroissement des capacités de production d'intrants et de matériel agricoles	Réaliser des études de faisabilité sur l'accroissement des capacités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	DGPV	DGPER DGESS	X				
		Taux d'accroissement de capacités des unités nationales de production d'intrants et de matériel agricoles	Encourager la production nationale d'intrants et d'équipements agricoles	DGPV	DGPER	X	X	X	X	X

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles	Des investisseurs potentiels sont identifiés	Effectif et types d'investisseurs potentiels identifiés	Réaliser une étude sur l'identification des investisseurs potentiels	DGPV	DGPER DGESS	X				
	Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels	Nature et montant des incitations accordées	Octroyer des incitations financières aux producteurs d'intrants et d'équipements agricoles	DGPER	DGESS DAF MEF DGPV		X	X	X	X
Objectif spécifique 2.3 : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles	Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles	Nombre de nouveaux types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles offerts	Encourager les distributeurs à mettre en vente des petits conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles	DGPV	AGRODIA COCIMA	X	X	X	X	X
	Des fournisseurs potentiels sont identifiés	Nombre et types de fournisseurs potentiels identifiés	Réaliser une étude sur l'identification des fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipements agricoles	DGPV	DGPER DGESS AGRODIA COCIMA	X				
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles	Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels	Nature et montant des incitations accordées aux fournisseurs potentiels	Identifier au niveau international, avec l'appui des PTF, des fournisseurs potentiels	DGPV	DGPER DGESS CNA PTF	X				
			Offrir des incitations à l'investissement national	DGPER	DGPV DAF MEF MCIA	X	X	X	X	X

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d'équipements agricoles										
Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles	L'utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue	Taux d'utilisation des bonnes pratiques en matière d'intrants et d'équipements agricoles	Lancer une campagne d'information sur l'utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles	DGPV	DCPM DGPER	X	X			
	La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue	Taux d'accroissement de la consommation d'intrants et d'équipements agricoles	Soutenir l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles	DGPV	DGPER	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires	Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés	Cadre normatif national des intrants et équipements agricoles est adopté et mis en œuvre	Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles	DGPV	DGPER MICA		X			
	Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits	Taux de réduction des fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles	Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles	DGPV	MICA		X	X	X	
Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles										
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles	La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue	Taux d'amélioration de la disponibilité locale d'intrants et équipements agricoles	Organiser des rencontres d'échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d'intrants et équipements agricoles et les utilisateurs	DGPV	DGPER DGFOMR AGRODIA CAN CPF	X	X	X	X	X
	Un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles est mis en place	Fonds mis en place et fonctionnel	Faciliter la mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles	DGPV	DAF MEF DGPER	X	X			

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Objectif spécifique 4.2 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles	Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales	Système de warrantage mis en place et fonctionnel	Développer les systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage	DGFOMR	DGPV DGPER	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d'approvisionnement en intrants et matériel agricoles	La centrale d'achats d'intrants et d'équipements agricoles est fonctionnelle	Textes réglementaires portant création, attributions et fonctionnement de la centrale d'achat d'intrants et d'équipements agricoles	Mettre en application les recommandations de l'étude sur la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériel agricoles (CAIMA) Encourager le partenariat public-privé en vue de l'opérationnalisation de la CAIMA	DGPV	DGPER DGESS MICA DAF	X	X	X	X	X
							X	X	X	x
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement										
Objectif 5.1. : Développer de nouvelles technologies agricoles	De nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche	Nouvelles variétés de semences, formules d'engrais et nouveaux équipements adaptés créés par la recherche	Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés	DGPV	CNRST INERA	X	X	X	X	X
			Mettre en place une plateforme fonctionnelle d'échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l'INERA	DGPV	CNRST INERA	X	X	X	X	X

Objectif 5.2 : Promouvoir l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles	Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs	Taux d'adoption des innovations techniques par les producteurs	Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés après des tests de démonstration en milieu réel	DGPV	CNRST INERA	X	X	X	X	X
	La productivité agricole est accrue	Taux d'accroissement des rendements agricoles	Former les producteurs à l'utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d'une vulgarisation et d'un appui-conseil appropriés	DGPV	CNRST INERA DGFOMR	X	X	X	X	X
	Axe stratégique6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action									
Objectif spécifique 6.1 : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d'approvisionnement et de distribution des intrants et d'équipements agricoles	L'efficacité de l'approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée	Taux de satisfaction des producteurs agricoles	Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action	DGPV	DGESS DGPER DGADI DGFOMR AGRODIA CNA CPF	X				
			Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action	DGPV	DGESS DGPER DGFOMR DGADI AGRODIA	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 6.2 : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les	Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées	Stratégie opérationnelle de communication disponible	Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d'action	DCPM	DGPV DCPM	X	X	X	X	X

intrants et équipements agricoles			Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles	DGPV	DCPM	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 6.3 : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	Manuel de suivi-évaluation disponible	Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d'action	DGPV	DGESS DGPER	X	X	X	X	X
			Renforcer les capacités des cadres en suivi-évaluation	DGPV	DGPER DGESS	X				

ANNEXE 2 : PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte des données	Responsable de la collecte des données
Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles						
Objectif spécifique 1.1 : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles	Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	Une base de données sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes - Rapports d'activités du MARHASA - Site web du MARHASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'opinion - Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Ponctuelle - Hebdomadaire - Annuelle 	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d'équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles	Types et qualité d'informations collectées et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes - Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'opinion - Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Ponctuelle - Hebdomadaire - Annuelle 	
Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation	Les OPA sont formées et sont capables de négocier l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles	<p>Nombre d'OPA formées</p> <p>Nombre de contrats d'achat signés</p> <p>Taux d'amélioration des aptitudes en négociation des OPA formées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA - Lecture des rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire - Annuelle - Annuelle 	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	Nombre de protocoles ou de conventions de partenariats signés entre les OPA et les institutions financières régionales	Rapports d'enquêtes	Enquêtes d'opinion	Ponctuelle	

Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs	-Nombre d'unités nationales fonctionnelles de stockage et de transformation des produits agricoles installées - Quantité de produits agricoles transformés et commercialisés	- Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Les revenus des producteurs sont accrus	Taux d'accroissement des revenus	Rapports d'études	Etudes spécifiques	Ponctuelle	
	Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d'intrants et équipements agricoles	Valeur des intrants et d'équipements agricoles acquis à partir des surplus de revenus	Rapports d'études	Etudes spécifiques	Ponctuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Objectif spécifique 1.4 : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles	L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et d'équipements agricoles par les banques commerciales est accru	nombre de producteurs ayant bénéficié	Rapports des banques et institutions financières nationales	Lecture des rapports des banques et institutions financières nationales	Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles						
Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	Le niveau de production d'intrants et d'équipements agricoles est rehaussé	Taux d'accroissement de la production d'intrants et d'équipements agricoles des unités nationales	Rapports d'études	Etudes spécifiques	Ponctuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
		Taux d'accroissement de capacités des unités nationales de production d'intrants et de matériel agricoles	- Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	

Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles	Des investisseurs potentiels sont identifiés	nombre et types d'investisseurs potentiels identifiés	- Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels	Nature et montant des incitations accordées	Accords signés	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	
Objectif spécifique 2.3 : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles	Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles	Nombre de nouveaux types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles offerts	- Bulletins d'information des producteurs agricoles - Documents de vulgarisation	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle - Hebdomadaire - Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Des fournisseurs potentiels sont identifiés	Nombre et types de fournisseurs potentiels identifiés	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles	Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels	Nature et montant des incitations accordées aux fournisseurs potentiels	Accords signés	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d'équipements agricoles						
Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles	L'utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue	nombre de producteurs ayant pratiqué	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue	Taux d'accroissement de la consommation d'intrants et d'équipements agricoles	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	- Hebdomadaire - Annuelle	

Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires	Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés	Cadre normatif national des intrants et équipements agricoles est adopté et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA - Comptes rendus du Conseil des Ministres - Journal Officiel - Rapports d'études spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA - Lecture des Comptes rendus du Conseil des Ministres et du Journal Officiel - Etudes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire - Annuelle - Ponctuelle - Ponctuelle 	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits	Taux de réduction des fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles				
Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles						
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles	La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue	Nombre de boutiques ou de magasins d'intrants et de matériels agricoles réalisés et fonctionnels au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins d'information des producteurs agricoles - Documents de vulgarisation 	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	<ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire - Annuelle 	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Objectif spécifique 4.2 : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles	Un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> -Fonds mis en place et fonctionnel -Montant des financements des achats d'intrants et équipements agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA - Comptes rendus du Conseil des ministres - Rapports du MEF 	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	<ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire - Annuelle 	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
	Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'institutions financières nationales appliquant le système de warrantage -Nombre de conventions signées entre les OPA et les institutions financières sur le warrantage 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA - Rapports des banques et institutions financières nationales - Rapports du MEF 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA - Lecture des rapports des banques et institutions financières nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Hebdomadaire - Annuelle 	

<p>Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d'approvisionnement en intrants et matériel agricoles</p>	<p>La centrale d'achats d'intrants et d'équipements agricoles est fonctionnelle</p>	<p>Textes réglementaires portant création, attributions et fonctionnement de la centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles -Quantité d'intrants et d'équipements acquis et distribuée</p>	<p>- Rapports d'activités du MARHASA - Site Web du MARHASA - Comptes rendus du Conseil des ministres</p>	<p>- Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA - Lecture des Comptes rendus du Conseil des ministres</p>	<p>- Hebdomadaire - Annuelle - Ponctuelle</p>	<p>Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)</p>
<p>Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement</p>						
<p>Objectif spécifique 5.1. : développer de nouvelles technologies agricoles</p>	<p>De nouvelles variétés de semences, des formules d'engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche</p>	<p>Nouvelles variétés de semences, formules d'engrais et nouveaux équipements adaptés créés par la recherche</p>	<p>Rapports du MRSI Rapports d'activités du MARHASA Site web du MARHASA</p>	<p>Lecture des rapports d'activités et du site web du MRSI Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA</p>	<p>- Hebdomadaire - Annuelle Ponctuelle</p>	<p>Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)</p>
<p>Objectif spécifique 5.2. : promouvoir l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles</p>	<p>Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs La productivité agricole est accrue</p>	<p>Taux d'adoption des innovations techniques par les producteurs Taux d'accroissement des rendements agricoles</p>	<p>Rapports du MRSI Rapports d'activités du MARHASA Site web du MARHASA</p>	<p>Lecture des rapports d'activités et du site web du MRSI Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA</p>	<p>- Hebdomadaire - Annuelle Ponctuelle</p>	<p>Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)</p>

Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action						
Objectif spécifique 6.1 : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d'approvisionnement et de distribution des intrants et d'équipements agricoles	L'efficacité de l'approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée	Taux de satisfaction des producteurs agricoles	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA Rapports d'études spécifiques	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	Hebdomadaire Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Objectif spécifique 6.2 : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles	Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées	Stratégie opérationnelle de communication disponible	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA Articles de presse	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	Hebdomadaire Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)
Objectif spécifique 6.3 : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	Manuel de suivi-évaluation disponible	Rapports d'activités du MARHASA Site Web du MARHASA Rapports d'études spécifiques	Lecture des rapports d'activités et du site web du MARHASA	Hebdomadaire Annuelle	Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d'action (DGPV)

ANNEXE 3 : COUT DETAILLE DU PLAN D'ACTION

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût en millions FCFA				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles							
Objectif spécifique 1.1 : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles	Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	15	15			
	Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d'équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles	Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles	5	5			
		Organiser des rencontres d'échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d'intrants et d'équipements agricoles	20	10	10	10	10
Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d'intrants et d'équipements agricoles et en techniques de négociation	Les OPA sont formées et sont capables de négocier l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles	Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA	15	15	15	15	15
	Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.	15	10			
		Favoriser la conclusion de protocoles d'accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	10	10	10	10	10

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût en millions FCFA				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Objectif spécifique 1.3 : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs	Faciliter l'installation d'unités nationalesdestockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d'accès au crédit	300	300	300	300	300
		Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles	25	25	25	25	25
	Les revenus des producteurs sont accrus	Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés	100	100	100	100	100
	Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d'intrants et équipements agricoles	Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés	50	50	50	50	50
Objectif spécifique 1.4 : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles	L'octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu'aux revendeurs d'intrants et d'équipements agricoles par les banques commerciales est accru	Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l'investissement en milieu agricole	20	20			
		Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles	10				
		Faciliter l'accès au micro-crédit	500	500	500	500	500
		Promouvoir l'épargne intrants et équipements agricoles	25	25	25	25	25
		Mettre en place l'assurance agricole		20	20	20	20

Axe stratégique 2 : Développement de l'offre d'intrants et d'équipements agricoles							
Objectif spécifique 2.1 : Accroître les capacités des unités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	Le niveau de production d'intrants et d'équipements agricoles est rehaussé	Réaliser des études de faisabilité sur l'accroissement des capacités nationales de production d'intrants et d'équipements agricoles	45				
		Encourager la production nationale d'intrants et d'équipements agricoles	500	500	500	500	500
Objectif spécifique 2.2 : Stimuler la création de nouvelles unités de production d'intrants et d'équipements agricoles	Des investisseurs potentiels sont identifiés	Réaliser une étude sur l'identification des investisseurs potentiels	45				
	Des incitations à l'investissement dans la production d'intrants et d'équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels	Octroyer des incitations financières aux producteurs d'intrants et d'équipements agricoles		250	250	250	250
Objectif spécifique 2.3 : Améliorer l'accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles	Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d'intrants et d'équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles	Encourager les distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles à mettre en vente des petits conditionnements et formats	25	25	25	25	25
	Des fournisseurs potentiels sont identifiés	Réaliser une étude sur l'identification des fournisseurs potentiels d'intrants et d'équipements agricoles	45				
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir les investissements dans l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles	Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels	Identifier au niveau international, avec l'appui des PTF, des fournisseurs potentiels	10				
		Offrir des incitations à l'investissement national	250	250	250	250	250

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d'équipements agricoles							
Objectif spécifique 3.1 : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles	L'utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue	Lancer une campagne d'information sur l'utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles	25	25			
	La consommation d'intrants et d'équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue	Soutenir l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles	75	75	75	75	75
Objectif spécifique 3.2 : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et réglementaires	Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés	Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles		45			
	Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits	Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles		100	100	100	
Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles							
Objectif spécifique 4.1 : Renforcer les réseaux de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles	La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue	Organiser des rencontres d'échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d'intrants et équipements agricoles et les utilisateurs	25	25	25	25	25
Objectif spécifique 4.2 : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles	Un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles est mis en place	Faciliter la mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles	2 000	2 000			
	Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales	Développer les systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage	50	50	50	50	50

Objectif spécifique 4.3. : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles	La centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles est fonctionnelle	Mettre en application les recommandations de l’étude sur la Centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles (CAIMA)	2	2	2	2	2
		Encourager le partenariat public-privé en vue de l’opérationnalisation de la CAIMA	25	25	25	25	25
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement							
Objectif spécifique 5.1. : Développer de nouvelles technologies agricoles	De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche	Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés	100	100	100	100	100
		Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d’échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l’INERA	10	10	10	10	10
Objectif spécifique 5.2. : Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles	Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs La productivité agricole est accrue	Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés après des tests de démonstration en milieu réel	25	25	25	25	25
		Former les producteurs à l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d’une vulgarisation et d’un appui-conseil appropriés	25	25	25	25	25

Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d'action						
Objectif spécifique 6.1 : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d'approvisionnement et de distribution des intrants et d'équipements agricoles	L'efficacité de l'approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée	Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action	3			
		Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d'action	5	5	5	5
Objectif spécifique 6.2 : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles	Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées	Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d'action	20	10	10	10
		Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles	20	20	20	20
Objectif spécifique 6.3 : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d'action	20	10	10	10
		Renforcer les capacités des cadres en suivi-évaluation	10	5	5	5